

Retraite collective : article 39

UA1. Environnement et principes des régimes à prestations définies (20 mn)

- L'environnement de la retraite
- Les différences principales entre régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies
- Le principe des régimes de retraite à prestations définies

UA2. Les régimes de retraite à prestations définies avant la réforme (30 mn)

- Les anciens régimes de retraite à prestations définies
- Fonctionnement des régimes à prestations définies avant réforme
- Le cadre social
- Le cadre fiscal
- Le « 39 » avant 2019, les points à retenir

UA3. Fermeture des anciens régimes de retraite à prestations définies (30 mn)

- Impact de la réforme sur les anciens régimes de retraite à prestations définies
- Modalités de fermeture des régimes à droits aléatoires
- Qui sont les bénéficiaires de droits aléatoires ?
- Comment « geler » les droits aléatoires ?
- Fin des régimes à droits aléatoires
- Calendrier de fermeture des régimes à droits aléatoires

UA4. Les nouveaux régimes de retraite à prestations définies (40 mn)

- Le nouvel encadrement des régimes à droits acquis
- Les conditions à remplir par les régimes à droits acquis
- Le cadre fiscal
- Le cadre social

OBJECTIFS

Identifier les obligations des entreprises à l'égard des salariés.

Maîtriser la mise en place des contrats retraite à prestations définies.

Connaître le cadre fiscal et social des cotisations et des prestations.

PUBLIC

Commissaires aux comptes, experts-comptables, responsables service social, collaborateurs service social

PRÉ-REQUIS

Formation destinée à un public à un public possédant les connaissances de base dans le domaine de la retraite et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

DURÉE

2 heures

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un quiz de positionnement et un quiz final

Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

MOBILISÉE

Pédagogie expositive et interrogative.

MODALITÉS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION ET TARIFS

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com